

## Jean-Pierre Sueur veut réparer une bourde parlementaire

mar, 09/06/2015 - 19:38 | Anthony Gautier  
Justice



Image:

[1]

**ERREUR** - Jean-Pierre Sueur, sénateur PS, a déposé, mardi 9 février, une proposition de loi « *visant à pénaliser l'acceptation par un parti politique d'un financement par une personne morale* ». Cette proposition de loi est co-signée par les membres du groupe socialiste du Sénat.

Elle modifie l'article 11-5 de la loi du 11 mars 1988, afin de rétablir une incrimination pénale pour les partis politiques qui accepteraient des dons de personnes morales autres que des partis politiques, en violation de la loi. Et remédier à l'erreur qui est survenue récemment. En effet, mercredi 3 juin, les juges Renaud Van Ruymbeke et Aude Buresi avaient convoqué Wallerand de Saint-Just pour le mettre en examen. A l'issue du rendez-vous, le trésorier du Front national, visé par une enquête sur le financement du parti, est reparti sous le simple statut de témoin assisté. En cause, une faille de la loi sur la transparence de la vie publique, votée après le scandale Cahuzac, qu'il a lui même soulevée devant les magistrats. « *Ils étaient sidérés* », raconte l'ancien avocat, pas mécontent de sa trouvaille. Le scénario est en effet inédit.

« *Voilà l'enquête sur le Front national fragilisée* »

Selon *Le Monde*, les deux juges d'instruction souhaitaient le mettre en examen pour « *acceptation par un parti politique d'un financement par une personne morale* », en l'occurrence la société Riwal, dirigée par Frédéric Chatillon, un proche de Marine Le Pen déjà mis en examen pour d'autres motifs dans cette affaire. Problème, si la société peut être condamnée en tant que donateur, le parti politique, lui, n'encourt plus de sanction en tant que bénéficiaire... Cette mesure de la loi de 1988 sur la transparence financière de la vie politique a été tout simplement effacée par la loi sur la transparence de la vie publique, adoptée en octobre 2013. « *Personne, des parlementaires jusqu'aux administrateurs des deux Assemblées, en passant par les personnels qualifiés du gouvernement, les associations anticorruption, la presse judiciaire, le parquet de Paris et, in fine, les magistrats du pôle financier ne s'était rendu compte de l'existence de cette faille jusqu'ici. Voilà l'enquête sur le Front national fragilisée* », écrit le quotidien.

« *Une erreur, comme cela arrive dans toutes les œuvres humaines* »

Et de préciser : « *Alors que la loi de 1988 punissait ceux qui ont « versé ou accepté des dons » illégalement, la voilà modifiée pour ne punir que « ceux qui ont versé des dons », et non plus les*

## Jean-Pierre Sueur veut réparer une bourde parlementaire

Publié sur Apostrophe45 (<http://apostrophe45.fr>)

---

*bénéficiaires. Les sénateurs pensent bien à préciser que le bénéficiaire des dons peut quand même être sanctionné s'il reçoit plus de 7 500 euros d'une personne physique. Mais voilà qu'ils oublient de répreciser qu'il peut aussi être sanctionné s'il reçoit de l'argent d'une personne morale, pratique qui reste prohibée par la loi. C'est cet oubli qui fait qu'aujourd'hui le Front national, en tant que parti bénéficiaire d'un don de personne morale, en l'occurrence la société Riwal, n'encourt pas de sanctions, pas plus que son trésorier, Wallerand de Saint-Just. »*

Jean-Pierre Sueur reconnaît « une erreur, comme cela arrive dans toutes les œuvres humaines ». D'où cette proposition de loi. Le député Jean-Jacques Urvoas a mis en cause le rythme de travail trop soutenu du Parlement, estimant que « la qualité des lois en pâtit ». Il assure par ailleurs que « le bug (...) sera corrigé par un amendement dans un prochain texte ». La présente proposition de loi vise donc à remédier à cette erreur en rétablissant une incrimination pénale pour les partis politiques qui accepteraient des dons de personnes morales autres que des partis politiques, en violation de la loi.

### **Exergue:**

« Alors que la loi de 1988 punissait ceux qui ont « versé ou accepté des dons » illégalement, la voilà modifiée pour ne punir que « ceux qui ont versé des dons », et non plus les bénéficiaires...

[Jean-Pierre Sueur](#) [2]

[sénateur PS](#) [3]

[PS](#) [4]

[proposition de loi](#) [5]

[groupe socialiste](#) [6]

[partis politiques](#) [7]

[FN](#) [8]

[Le Monde](#) [9]